

Mail ffg du 21 octobre 2020

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En raison de la nouvelle augmentation de la propagation sur le territoire national de l'épidémie de Covid-19, le Premier ministre a présenté au Conseil des Ministres le mercredi 14 octobre 2020 un éventail de mesures traduites dans différents textes réglementaires, qui accompagne la réinstauration de l'état d'urgence sanitaire.

Vous pourrez accéder, via le lien ci-après, au décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 [cliquer ici](#) présentant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire.

En complément, nous souhaitons faire un point à date concernant le Protocole Sanitaire et son annexe encadrant plus particulièrement les activités périphériques aux animations / compétitions.

S'agissant des activités propres au jeu de golf (parcours, practice, enseignement, entraînement et compétition), notre Protocole Sanitaire [cliquer ici](#) et son annexe [cliquer ici](#) du 24 juin dernier s'appliquent en métropole ainsi que dans l'ensemble des territoires ultramarins avec les ajustements indiqués dans notre Infos Club du 7 septembre dernier.

A propos des compétitions et plus particulièrement des remises des prix, la saison avançant et les températures ne permettant plus systématiquement d'organiser ces événements en plein air, nous recommandons vivement de limiter la présence des joueurs aux seules personnes à primer, dans le but de réduire aux maximum les interactions sociales en milieu clos.

Concernant le cocktail organisé à l'issue de la remise des prix, nous vous invitons à votre plus grande vigilance en :

- respectant scrupuleusement le protocole sanitaire de l'hôtellerie / restaurant. A ce titre, nous attirons votre attention sur les photos et vidéos prises lors des remises des prix et relayées sur les réseaux sociaux. A plusieurs reprises, il est

remonté auprès de la fédération des manquements au respect de la distanciation physique et des gestes barrières. Il serait dommageable que certaines dérives constatées aujourd'hui se développent et engendrent une révision du protocole sanitaire golf. Pour rappel, le port du masque dans les lieux clos est obligatoire et le respect des gestes barrières est déterminant ;

- assurant une veille active sur les arrêtés préfectoraux et municipaux de vos territoires. Nous vous rappelons que ces derniers prévalent sur le protocole sanitaire général golf

Nous comptons sur votre engagement et nous vous tiendrons informés de toute nouvelle disposition qui pourrait s'avérer nécessaire du fait de l'évolution de la situation sanitaire.

Soyez assurés de notre soutien.

La Fédération française de golf